

## LA DEVISE OLYMPIQUE DES OPPOSANTS DU CONSEIL MUNICIPAL : IMMOBILES, TOUJOURS PLUS BAS, TOUJOURS PLUS NULS - ISOLÉS !

Si l'on connaît bien, au sortir de l'année olympique, la devise « **Plus vite, plus haut, plus fort - ensemble** » proposée par Pierre de Coubertin et empruntée à l'un de ses amis Henri Didon, elle ne semble pas faire recette auprès des opposants de votre Conseil municipal.

Et, force est de constater, qu'ils sont plutôt adeptes de tout l'opposé : **Immobiles, toujours plus bas, toujours plus nuls, isolés !**

**Immobiles, ils le sont.** Depuis maintenant presque cinq ans, **avons-nous, une seule fois entendu de leurs parts une proposition** quelque peu réfléchie, construite, réaliste, évaluée financièrement pour faire progresser notre commune ou le quotidien des Soiséens ? **JAMAIS ! Pire, ils ont même été jusqu'à vouloir engager Soisy dans le recul** en - trait de génie - exhortant d'arrêter la réalisation de l'Espace culturel au profit d'une chimère, à ce jour encore indéfinie. A supposer qu'une alternative ait existé - ce qui serait déjà leur accorder bien du crédit - il n'est point besoin d'être grand clerc, pour savoir le côté extraordinairement dispendieux des abandons de projets.

**Toujours plus bas, comme s'ils nous imaginaient à leur image, malhonnêtes, et sans aucune considération pour l'intérêt général.** Comment expliquer, s'il n'en était pas ainsi, leur contestation, à l'été 2016, du marché de maîtrise d'œuvre de l'Espace Culturel devant le Tribunal administratif de Pontoise. Le 6 août 2019, par ce même tribunal, **ils sont déboutés de toutes leurs accusations. Cela ne les empêche pas de s'acharner contre le projet en faisant appel.** Et, finalement, le 2 juin 2022, la Cours Administrative d'Appel de Versailles les désavoue à nouveau. Que de temps perdu ! **Ces trois années, qu'ils ont fait perdre à la commune, ont un coût considérable : près de 4 Millions d'Euros !** En effet, le retard généré a fait débuter la construction en période de Covid-19, d'inflation des coûts de matériaux avec la guerre russe-ukrainienne, et de tensions sur les entreprises avec la préparation des jeux olympiques de Paris.

**Toujours plus nuls.** Comme s'il était encore besoin que ces opposants affichent leur insuffisance notoire, ils en ont fait encore l'absolue démonstration, à l'occasion de l'Opération d'Aménagement Programmée n° 4. Cette opération, rappelons-le, concerne l'aménagement de 13 333 m<sup>2</sup> situés entre les avenues de Paris, du Général de Gaulle et la rue des Ecoles. Selon une procédure bien établie, les Soiséens ont été appelés à donner leurs avis sur trois projets présélectionnés. **Le projet finalement retenu par le Conseil municipal, correspondant à la large préférence exprimée par habitants s'étant prononcés, était affiché comme le projet n°3.** Et l'on comprend facilement pourquoi.

**Aujourd'hui** le site, **compte tenu des constructions existantes, présente : 9 913 m<sup>2</sup> d'emprise au sol et de surface imperméabilisée (74%), et 3 420 m<sup>2</sup> de pleine terre (26%). Le projet retenu : 5 519 m<sup>2</sup> d'emprise au sol et de surface imperméabilisée**

**(41%), et avec 7 814 m<sup>2</sup> plus du double de surface de pleine terre (59%) que l'existant. Comment oser affirmer que ce projet bétonne ?**

**En réalité, cette réalisation, de loin la moins dense de toute la Vallée de Montmorency, constituera un nouveau poumon vert en centre-ville !**

Nous ne reviendrons pas sur l'ébauche de projet - dit alternatif – totalement suranné et cumulant les dramatiques erreurs d'urbanisme passées. **Oser présenter un tel document est encore une manifestation du peu de respect envers les habitants dont font preuve les auteurs.** Non, Soisy-sous-Montmorency ne souhaite pas l'urbanisation et en conséquence l'insécurité de Sarcelles, Villiers-le-Bel ou encore Garges-lès Gonesse !

**Isolés, oui, totalement isolés, ils le sont.** Nous avons déjà eu l'occasion de nous étonner des déflections successives dans les formations minoritaires avec **166 % de démissions pour l'une et 100 % pour l'autre.** En conséquence, ces deux groupes ne présentent aucune parité. Par ailleurs, le peu de succès de leur pétition atteste encore de leur isolement.

Et, pourachever cette démonstration, **pourquoi ne pas rappeler les nombreuses condamnations pour diffamation dont fait l'objet l'un des membres de l'opposition ?**

Par différentes juridictions, dans 3 affaires distinctes l'opposant à 20 élus de la majorité et employés de la commune, **cet individu a été condamné pour diffamation à la somme globale de 18.700 euros, dont la majeure partie sera reversée au budget de la ville.**

Une célèbre formule dit que l'on a les gouvernants que l'on mérite. **Pourtant, on peut légitimement se demander pourquoi l'opposition au sein de notre Conseil municipal est à ce point misérable.** Les Soiséens ne méritent pas cela — même si, en tant que minorité, cette opposition a heureusement peu d'impact sur la gestion communale.

**Quel cauchemar pour nos habitants si ces opposants arrivaient à la gouvernance de la ville !**

**Sincèrement à vous,**

**VOTRE MAJORITÉ MUNICIPALE  
« SOISY AVENIR »**

Luc STREHAIANO, Christian THEVENOT, Bania KRAWEZYK, Alain SURIE, Sylvain MARCUZZO, Patricia UMNUS, Michel VERNA, Florence MARY, Nicolas NAUDET, Anne JASON, François ABOUT, Anne-Marie BRASSET, Martine OZIEL, Christian DACHEZ, Maria-Emilia FAYOL DA CUNHA, Monique ROY, Christian POISSON, Alain MALNATI, Amédée DESRIVIERES, Pascale COGNE, Jean-Philippe DELUCHEY, Franck ZONTONE, Frank ZAKARIA, Rachida MEBREK, Eric FRANCINE, Jean STUDZINSKA